

**2023 027**

	Nombre de membres	
afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
15	15	13 (dont 1 pouvoir)

Le vingt juillet deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Luc EVERAERE, Maire,

Présents : L. EVERAERE, D. DEWYNTER, P. LICOUR, K. NEFFE, C. BECK, L. BOUCKAERT, F. DEKEISTER, B. FOULON, A. IOOS, G. LANGLOIS, P. NOVELLE, V. POLLET ;

Excusé(s) : JC. PONSIN qui a donné pouvoir à D. DEWYNTER, A. DEBRUYNE, O. WIART.

Secrétaire de séance : B. FOULON

Date de la Convocation : 13/07/2023

Date d'Affichage : 13/07/2023

Objet de la Délibération : Vente de la maison de Pontcarré

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 18 mars 2022 par laquelle le conseil municipal a souhaité la mise en vente du bien détenu en copropriété avec les communes de Bollezeele et Arnèke et situé sur la commune de Pontcarré.

Vu les articles L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

Vu les articles L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

Considérant que l'immeuble sis 97 grand rue 77135 Pontcarré est libre de tout contrat de location et dorénavant vide de toute occupation,

Considérant que la cession de l'immeuble susmentionné, appartenant au domaine privé communal, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettant de financer les projets communaux d'ordre public en cours et à venir ;

Considérant la valeur vénale du bien était estimée par notaire à 230 000€ en 2005, lors de la rédaction de l'acte de succession,

Considérant que l'offre formulée en 2022 par Monsieur Robert DAO de 750 000€ est confirmée par une offre d'achat rédigée le 13 juillet 2023,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE la vente du bien sis 97 grand rue 77135 Pontcarré portant la désignation cadastrale A n°124/125 pour une superficie de 2 600m<sup>2</sup> et au prix de 750 000€ nets vendeur,

MAINTIENT la charge de l'entretien de la sépulture des grands-parents paternels de Monsieur Vanhersecke, les Vanhersecke-Luttun (emplacement A 515), conformément aux volontés testamentaires du 12 juillet 2000,

AUTORISE Monsieur Le Maire à vendre ce bien à Monsieur Robert DAO, représentant de la SAS PMLV, dont le siège se situe à Fontenay-Le-Vicomte (91540),

ACCEPTE les conditions suspensives reprises dans l'offre d'achat,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Luc EVERAERE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture

le : 21/07/2023

et publication ou notification

du : 21/07/2023

Vu le secrétaire de séance,

Le 21/07/2023

Le Maire,

Luc EVERAERE

